

**19**  
AVRIL **2025**

# L'expérience Tour du Jura

by Juraflora

SALINS-LES-BAINS > MONT POUJET

## Règlement

### 1. DEFINITION - PARTICIPATION

L'EXPERIENCE TOUR DU JURA by JURAFLORE est une randonnée inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme organisée par JURA CYCLISME, association de loi 1901, 10 rue de l'hôtel de ville 39600 ARBOIS.

Le présent règlement s'applique à tout participant à l'événement.

Pour participer à l'événement vous devez être âgé de minimum 18 ans. Cet événement sans classement n'exige ni certificat médical, ni licence. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du participant sur le fait que ce dernier devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continus sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

Le participant garantit donc jouir d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'Evènement, comme à tout événement sportif.

Chaque participant est tenu d'adopter une attitude respectueuse envers les organisateurs et les bénévoles. Le participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

### 2. PARCOURS - SECURITE

L'EXPERIENCE TOUR DU JURA by JURAFLORE est une rando-sportive qui se déroulera le samedi 19 avril 2025 sur le parcours du TOUR DU JURA PROFESSIONNEL.

Cet évènement est essentiellement organisé sur routes ouvertes à la circulation, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant **RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE** tout au long du parcours (feux de signalisation, priorités de passages, piste cyclables...). Il est important d'être vigilants et de les respecter pour cohabiter sur ces espaces publics dans des conditions optimales.

Deux parcours sont proposés :

LA CHTIOTE POUJET : 42 km – D+ 1300m

LA POUJET : 66 km – D+ 1900 m

Le détail du parcours sera présenté sur le site internet [www.tourdujura.com](http://www.tourdujura.com) (Rando Juraflora) et ses réseaux sociaux.

L'Evènement n'est pas chronométré afin que les coureurs profitent pleinement et à leur rythme de l'expérience. Il ne donnera pas lieu à classement. Seule la dernière montée (4 km) sera chronométrée et vous pourrez récupérer votre temps à l'arrivée si vous le souhaitez et sur le site <https://even-outdoor.com>

### 3. DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait exclusivement le samedi 19 entre 8h et 9h dans à la salle des communes, à SALINS LES BAINS.

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre convocation, disponible par téléchargement et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Evènement,
- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de l'Evènement, y compris en cas d'intempérie.

### 4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement sur le site [www.even-outdoor.com](http://www.even-outdoor.com) à partir du 20/03.

Toute inscription à l'Evènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas exceptionnel.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'Evènement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

TARIFS 2025 : 49€ jusqu'au 5 avril puis 55€ à partir du 6 avril

Le nombre de places est limité à 200 randonneurs.

#### **L'inscription comprend,**

- \* 1 dossard,
- \* 1 montée chronométrée (4 derniers km du Mont Poupet),
- \* 1 fondue JURAFLORE avec charcuterie à l'arrivée (à partir de 12h00),
- \* 1 cadeau finisher,
- \* 1 ravitaillement de produits régionaux,
- \* 1 accueil chauffé sous chapiteau à l'arrivée,
- \* Participation au tirage au sort pour la remise du trophée au vainqueur,
- \* Passage souvenir sur le podium (avant 14h)
- \* service pour sacs de rechanges déposés à l'arrivée
- \* 1 accueil café viennoiseries le matin
- \* Suivi de la course sur écran géant

## 5. MODIFICATION – REPORT - ANNULATION

L'inscription à l'Évènement est ferme et définitive sans possibilité d'annulation par le participant.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. Cependant, en fonction des circonstances, une compensation pourra être proposée

## 6. RAVITAILLEMENT-REPAS

Les points de ravitaillements sont :

1 vers la mi-parcours (Chaux Champagny) km 41 la POUPET et km 18 pour la CHTIOTE POUPET

1 à l'arrivée. (Sucré, salé, produits régionaux, dégustations de vins et bières artisanales, boissons sans alcool)

Repas : A l'arrivée, une fondue accompagnée de produits régionaux sera servie jusqu'à 14h30 (2 boissons sont comprises) dessert/café. (Pensez à prendre CB ou espèces pour les extras)

*L'abus d'alcool est dangereux à la santé, à consommer avec modération*

## 7. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE SUR LE PARCOURS

OBLIGATION : Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Évènement, chaque participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'Évènement
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation) et ravitaillement minimum

Il est conseillé de prendre un matériel de réparation, des habits adaptés et un téléphone

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont autorisés

## 8. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard.

**Dispositif mobile fin de course** : le dispositif fin de course est composé d'une voiture balai qui pourra vous assister en cas de problèmes mais ne pourra pas vous rapatrier.

Barrière Horaire à : MARNOZ 12h00 (km 51 LA POUPET – km 27 LA CHTIOTE)

ARRIVEE : 13h30

Passé cette barrière horaire, l'Évènement est considéré comme terminé : vous êtes donc informés que vous ne pourrez plus bénéficier dès cet instant de toute assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (assistance médicale, ravitaillements...) et que vous devez rentrer par vos propres moyens.

## **9. RESPECT ENVIRONNEMENT ET BENEVOLES**

- Les participants s'engagent à respecter les territoires qu'ils traversent en accordant une attention particulière au suivi strict des itinéraires, à la quiétude de la faune et à la protection de la flore
- Les participants s'engagent à ne laisser derrière eux aucun déchet et à utiliser en priorité les dispositifs de tri installés sur les sites d'arrivée.

Chaque participant est tenu d'adopter une attitude respectueuse envers les organisateurs et les bénévoles.

Le participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

## **10. ASSURANCES**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la manifestation. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

## **11. UTILISATION D'IMAGES**

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences.